

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 15.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 23.-
 Etranger Fr. 23.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 30.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration:
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du

PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES : 13 ct. le mm.
 ou son espace
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 30 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

EN PASSANT...

Réponse à la « Liberté »

Il fait bon polémiquer avec des gens sincères. M. J. M. Miscalut, de la « Liberté », revient sur le sujet épineux de la morale et du cinéma et tente de me rallier à sa cause : Je veux, écrit-il, vivre chrétiennement et bien de mes coreligionnaires ont le même souci que moi. Bravo. C'est une intention parfaitement noble et louable et qui n'appelle aucune objection. Cependant, il vaut mieux ne pas rechercher au théâtre, au cinéma, à la télévision de quoi entretenir cette vie intérieure. Il peut arriver qu'une œuvre, exceptionnellement y contribue, et je dis « tant mieux ! » mais toutes ne sauraient jouer ce rôle. Si l'on suivait M. Miscalut dans son raisonnement il faudrait fermer les cabarets de chansonniers, les bars de nuit, les salles de bal parce que les divertissements qu'on y donne au public ne sont pas moralisateurs. Ils n'entretiennent pas une vie chrétienne. Plutôt que de mettre au chômage les danseuses de charme, les « fins » diseurs, les fantaisistes qui, en dehors de leur boulot ont aussi parfois leur drame de conscience, je conseillerais aux fervents catholiques de rechercher ailleurs que dans les lieux de plaisir un aliment à leur foi. Et aussi de se garder de jugements téméraires à l'égard de ce petit monde, en se souvenant que les vivants sont moins nombreux sur un plateau que dans la salle.

Des censeurs bien intentionnés ont le souci de préserver les enfants de spectacles qui pourraient leur être nuisibles. Ce souci, nos autorités le partagent en fermant les salles aux trop jeunes. Que voulez-vous de plus ? On ne peut pourtant pas exiger de toute la production artistique, y compris le roman, qu'elle soit faite pour un public de gosses ou de « demeurés » sous prétexte qu'un enfant peut voir un film qui ne lui est pas destiné ou lire un livre écrit pour des adultes ! Je l'ai déjà dit, les œuvres obscènes dépourvues de valeur artistique ou celles qui portent gravement atteinte au pays ou à telle ou telle religion ne sont pas admises en Suisse. Chaque canton, en outre, a le droit de se montrer plus sévère encore et c'est ainsi que l'Etat se fait plus ou moins le gardien de nos vertus. Souhaiteriez-vous qu'il devint, au surplus, missionnaire ? Pour ma part, je redoute aussi bien les bons que les mauvais propagandistes. Parce que M. Miscalut est catholique, il voudrait que la production cinématographique et théâtrale s'inspirent des principes qui lui sont légitimement chers ; mais si l'on comblait ses vœux, quel motif aurait-on de repousser ceux des athées, des nudistes, des végétariens, des abstinentes qui, eux aussi, sont attachés à une cause ? Le seul moyen d'échapper à des conflits de croyances ou d'opinions, c'est de se montrer tolérant. On ne sort pas de là. Tenez, personnellement je m'embête à crever dans certains cabarets où passent en attraction des femmes nues. J'y vais parfois pour ne pas lâcher des amis, mais je voudrais bien être ailleurs. Pas pour des raisons de morale, bien sûr, car je ne vois rien d'offensant à cela, pour des raisons d'agrément. Or, il ne me viendrait pas à l'esprit de réclamer la fermeture de ces boîtes. Je n'ai qu'à ne pas les fréquenter si je ne parviens pas à m'y distraire. De même un bon chrétien n'a qu'à rejeter les livres à l'index, écarter de ses soirées les spectacles qui l'ennuient ou le choquent, fermer le bouton de la radio quand une audition lui déplaît,

Législation et communes

Le Valais, répète-t-on depuis quelques années, fait sa révolution sur les plans économique et social. Dans un discours récent, le président d'une de nos principales communes, disait : Le Valais explose ! Il est incontestable que notre canton, à

par

M. MARCEL GARD, conseiller d'Etat

la faveur des grands travaux hydro-électriques et d'une industrialisation qu'on n'osait espérer, évolue avec une rapidité qui surprend l'observateur. Face à cette transformation, notre législation, sur le plan de l'organisation communale reste ce qu'elle était à l'aube du XX^e siècle. Il en est ainsi des lois régissant l'organisation de nos municipalités et de celles qui règlent les impôts communaux.

La loi sur l'organisation des communes a été adoptée sous le régime radical, le 2 juin 1851 ; elle est donc plus que centenaire ; celle sur la répartition des charges et les travaux publics remonte au 29 novembre 1886. Ces lois pouvaient être excellentes pour l'époque ; elles sont aujourd'hui complètement dépassées.

Enfin, la loi sur les impôts dans les communes date du début de ce siècle, puisqu'elle fut adoptée en 1903.

Que de changements simplement durant ce demi-siècle dans la structure démographique et économique du Valais !

Les transformations survenues à la suite de deux guerres ont imposé à l'Etat et aux communes des tâches nouvelles avec des compétences économiques et sociales qui marquent dans une large mesure les budgets des pouvoirs publics à tous les degrés.

Sur le plan fiscal, le canton s'est donné une nouvelle loi moderne en 1952, après maints avatars qui aboutirent au retentissant échec d'un premier projet de loi rejeté par le peuple le 4 décembre 1949, avec le résultat de 21.429 non contre 8.468 oui ! Certains attribuèrent ce rejet, pour une bonne part tout au moins, au fait que la loi préparée dans les années 1946 à 1949 comportait un chapitre sur les impôts communaux. L'œuvre présentait donc l'avantage de l'unité en réunissant dans un seul texte les dispositions fiscales, cantonales et communales.

Elle assurait également l'application d'un principe inscrit à l'article 24 de la Constitution cantonale révisée en 1920, qui prévoit l'institution, pour l'impôt cantonal et pour l'impôt communal, de « la progression et d'un certain minimum d'existence ».

Il fallait cependant tirer la conclusion de ce verdict populaire, et devant l'urgence de mettre sur pied une loi fiscale cantonale, renoncer à la seconde partie de l'œuvre.

Une fois de plus s'était vérifiée cette constatation déjà ancienne dans le domaine de la poli-

tique fiscale, à savoir qu'en matière d'impôt ce qui existe, ce qu'on connaît bien avec tous ses défauts, semble meilleur et en tout cas plus acceptable qu'une innovation encore inconnue dans ses conséquences et dont on se méfie dès lors. Dans l'esprit des contribuables, loi fiscale nouvelle ne signifie-t-il pas toujours « impôts nouveaux » ? Les ministres des finances qui se sont succédés au Palais fédéral n'ont-ils pas eux-mêmes fait l'expérience que nous avons dû subir ! Certains administrateurs de commune ont redouté aussi les difficultés d'application d'une législation nouvelle et peut-être une diminution de leur autonomie.

Il faut, cependant, bien remettre l'œuvre sur le métier dans l'intérêt même des contribuables et afin de les mettre au bénéfice des principes constitutionnels qui postulent plus d'équité fiscale, soit une plus juste répartition des charges par l'institution d'une progression, de dégrèvements sociaux et d'une certaine défalcation des dettes.

Certes, les lois mises sur pied dans les assemblées législatives — et les lois fiscales plus particulièrement — ne sont généralement que des lois de compromis puisqu'il faut bien tenir compte des intérêts des divers groupes de citoyens représentés dans ces assemblées.

La loi future n'échappera guère à cette nécessité. Actuellement plusieurs motions sont déposées sur le bureau du Grand Conseil pour demander : la révision de la loi sur le régime communal, la réforme du système fiscal communal et une loi nouvelle instituant une compensation entre les communes, avec le concours de l'Etat, afin d'atténuer les considérables différences qui existent dans les taux d'impôt pratiqués par les communes. Il existe, évidemment, entre toutes ces motions des liens étroits, mais il faut commencer par un bout et on ne saurait attendre la réalisation simultanée de ces trois œuvres législatives.

Il semble que la péréquation financière postulerait une réforme préalable du régime des communes valaisannes puisque cette organisation date de plus d'un siècle et qu'elle ne permet pas un contrôle efficace de la gestion financière, corollaire indispensable de l'institution d'une compensation en faveur des communes financièrement faibles.

Pour ce qui est de la loi fiscale communale, elle peut être et elle doit être mise sur pied sans plus attendre. Aussi bien, une commission extraparlamentaire a-t-elle été instituée pour étudier les principes à la base de la future législation. Cette loi devra contenir des dispositions assez souples pour être adaptées aux besoins très divers des communes de notre canton. Elle devra témoigner de compréhension et de perspicacité et permettre ainsi, dans l'avenir, la mise en application de mesures compensatoires.

Que voilà bien de la besogne en perspective, sur laquelle devront se pencher les magistrats de la future législature, qu'il s'agisse de l'ordre exécutif ou de l'ordre législatif. M. Gard.

mission de gardienne de notre souveraineté et de nos institutions démocratiques. C'est bien la raison pour laquelle le chef actuel du Département militaire fédéral a bénéficié, au cours de ces dernières semaines d'un surcroît de popularité dans l'ensemble du pays. Ses concitoyens savent tous, en effet, que M. le conseiller fédéral Paul Chaudet considère comme son devoir majeur de tout mettre en œuvre afin que notre défense nationale soit dotée de l'armement ultramoderne, découlant de l'évolution de la stratégie et de la tactique, et que le pays soit préparé aux exigences de la guerre « totale ». De tels magistrats, placés à de si hautes responsabilités ministérielles, sont pour notre petit peuple les meilleurs garants du respect de notre intégrité et de nos libertés. Ils sont d'ailleurs scrupuleusement secondés par leurs collègues et tout particulièrement par M. le conseiller fédéral Max Petitpierre, chef de notre politique extérieure, qui a fait amplement la démonstration de sa clarté d'esprit et de sa fermeté à défendre notre statut de neutralité intégrale et inconditionnelle. Que notre peuple tout entier fasse entièrement confiance à de tels guides et nous serons en droit d'envisager l'avenir avec calme et avec sérénité.

L'instruction civique à l'école de recrues

Depuis quelque temps, les écoles de recrues ont introduit l'instruction civique. Il s'agit de montrer aux jeunes citoyens suisses accomplissant pour la première fois leurs devoirs militaires les vraies raisons de leur présence à la caserne. Ils doivent ainsi apprendre à connaître la formation et le développement de la démocratie suisse pour pouvoir répondre en pleine conscience à cette question essentielle : Vaut-il la peine de se défendre ou une défense nationale est-elle superflue ?

La matière de cette instruction n'est pas fixée très strictement, seul le nombre d'heures a été prévu réglementairement mais on laisse entière liberté au commandant de compagnie sur la manière de présenter cette instruction et notamment d'éveiller le jeune soldat sur ses responsabilités profondes de citoyen. En principe, on part de la plus petite cellule de notre peuple, c'est-à-dire la famille. Tout naturellement s'opère ensuite le passage de la famille à la vie communale puis de cette dernière à la souveraineté des cantons et enfin à l'organisation et aux tâches de la Confédération. Questions et réponses se succèdent et, par un débat généralement très animé, on s'aperçoit que nombre de nos institutions d'Etat n'étaient pas fixées très clairement par les souvenirs scolaires dans l'esprit des jeunes citoyens.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de donner de tels cours se félicitent de voir l'accueil très favorable qui leur est réservé par les recrues.

Il est extrêmement utile qu'un dialogue sur les questions essentielles de notre état et de notre vie politique puisse se faire sous l'uniforme. Un certain nombre de jeunes recrues qui, jusqu'à présent, étaient réfractaires ou indifférents à la notion de l'Etat, seront sans doute convaincus de l'importance du problème ou, tout au moins, amenés à y songer. Quoi qu'il en soit, le fait le plus réjouissant de cette instruction est, à n'en pas douter, que le soldat prenne contact au cours de son plus long service avec ce monde civil auquel il appartient en premier lieu et qu'il n'abandonne jamais complètement. A une époque où chaque Etat use de méthodes idéologiques et psychologiques de combat, il est pour le moins indiqué que l'armée sache donner aux jeunes recrues une forte valeur de cohésion nationale.

Si nous interrogeons les soldats sur ces cours, on s'aperçoit que leur succès dépend avant tout de l'habileté plus ou moins grande du conférencier. Il s'agit avant tout de donner à une compagnie la conviction qu'il vaut la peine, en tant que citoyen libre, de faire un sacrifice pour le service de la patrie. La théorie doit donc se traduire par une volonté et une force d'action.

Pour atteindre ce but, un autre moyen est encore prévu. Il s'agit du « service de renseignements à la troupe », confié, en règle générale, à un officier instructeur. Ce service a pour but d'expliquer la situation politique et militaire de notre pays. C'est ici que les recrues apprennent que notre démocratie même à l'époque de l'atome et de l'écrasement brutal des petits peuples, est capable de se défendre efficacement. Le jeune soldat apprend aussi à connaître les armes de ses autres camarades de l'armée. Il apprend l'importance de ces différentes armes et surtout il comprend ce qui est le plus important, à savoir : que le combat pour la liberté n'est pas chose facile et qu'il exige de chacun le maximum.

PERSPECTIVES

On ne saurait prétendre qu'en ces débuts de l'année 1957, les perspectives d'avenir soient particulièrement rassurantes pour l'humanité. Si le gouvernement de la grande République d'outre-Atlantique a fait connaître *urbi et orbi* sa ferme intention de s'opposer, éventuellement par la force, à l'infiltration communiste dans le Moyen-Orient, on assiste d'une part à un retentissant remaniement ministériel en Grande-Bretagne et,

mais je ne vois pas de quel droit, vraiment, il imposerait ses goûts, ses sentiments, ses principes à autrui.

La morale est une chose, l'art en est une autre, et condamner le second au nom de la première équivaut à tuer l'un sans aucun profit pour l'autre.

Vous voulez vivre en chrétien ? Parfait, je vous approuve. Suivez le Christ, et vous serez trop rarement au cinéma pour avoir à vous en plaindre ! A. M.

Chronique du district de Sierre

SIERRE

CHALAIS

La puissance d'un député

Dans notre dernière chronique nous annoncions que M. le député Vouilloz, de Marligny-Bourg, avait invité le Conseil d'Etat valaisan à ne pas donner suite au recours déposé par le parti radical sierois contre l'entrée en fonction comme président, de M. Maurice Salzmänn, tant que ce dernier n'aurait pas quitté son emploi d'agent principal de la Banque cantonale de Sierre.

Nous savions jusqu'à ce jour qu'un député était dépositaire d'un mandat législatif, qui devait s'exercer essentiellement au sein de l'assemblée du Grand Conseil, mais voilà que l'acte de ce magistrat nous fait découvrir entièrement la puissance de cette fonction, lorsque l'élu occupe un certain échelon dans le parti conservateur.

Pensez-donc : En quelques traits de plume, suivis de sa distinguée signature, ce représentant du peuple, à lui seul, coupe le souffle à la plus haute autorité cantonale et à la Direction d'une banque d'Etat, pour empêcher qu'une loi en vigueur soit appliquée à l'égard d'un tiers, qui s'est mis dans une situation gênante pour ses amis. Mieux encore, il semble assurer ces autorités, qu'il fera très prochainement le nécessaire, pour que ce qui est illégal aujourd'hui devienne légal demain. Ses cent vingt-neuf collègues du Grand Conseil, il les met immédiatement dans la poche de son gilet, car il sait déjà ce que la majorité de ces Messieurs décidera en définitive.

Nous disions plus haut qu'une telle puissance était fonction de l'appartenance de l'élu au parti conservateur et, en disant cela, nous voulons dire qu'il faut avoir des oreilles plus que complaisantes dans nos hautes sphères dirigeantes.

Qu'arriverait-il, par exemple, si un député radical, usant des mêmes procédés, se permettait la fantaisie d'écrire au Conseil d'Etat de ne pas tenir compte de la correspondance de M. le député Vouilloz et d'appliquer la loi dans le cas particulier !... Eh bien ! Eh bien ! l'énergumène se permettant une telle balourdise (sic) dans le but louable de faire respecter une loi existante, ne recevrait probablement aucune réponse, ou se verrait poliment envoyer promener dans un éclat de rire conservateur.

Que M. le député Vouilloz veuille introniser à tout prix M. le président Salzmänn et sauver en même temps la situation privée de ce dernier, passe encore. Il est citoyen de Marligny-Bourg, et les intérêts de la ville de Sierre ne peuvent le préoccuper en aucune façon. Que le Conseil d'Etat, quoique autorité suprême des communes, accomplisse noblement le geste de Ponce Pilate, en prétextant qu'après tout M. Salzmänn dépend de la Direction de la Banque cantonale, c'est encore un moyen, quoiqu'il y ait mieux comme attitude.

Mais alors, est-ce que la Direction de la Banque cantonale valaisanne accepte de voir très prochainement la commune de Sierre éventuellement inadministrable par l'absence aux séances du Conseil communal d'un certain nombre de municipaux qui seront dans leurs droits de s'opposer par tous les moyens à l'illégalité !

Zi.

Un télégramme des nationalistes algériens à Eisenhower

Dans un télégramme adressé au président Eisenhower, M. Moulay Merbach, secrétaire général du mouvement national algérien, demande aux Etats-Unis d'appuyer : 1. la reconnaissance du droit à l'indépendance du peuple algérien ; 2. la création d'une commission de bons offices de trois membres pour superviser un cessez-le-feu immédiat qui devrait être suivi d'élections libres contrôlées internationalement.

Pétroliers géants

Les représentants aux Etats-Unis de M. Stavros Niarchos, dont le pétrolier géant «World Beauty» de 46.500 tonnes a été lancé avant-hier à Quincy, ont annoncé que les chantiers de la compagnie «Bethlehem» étudiaient actuellement pour le compte de l'armateur grec les plans d'un pétrolier de 106.500 tonnes dont on prévoit le lancement en 1959.

Le nouveau pétrolier aura une longueur de plus de 280 mètres et pourra transporter une quantité de carburant suffisante pour assurer le chauffage d'une maison d'importance moyenne pendant 21.000 ans.

Une expédition anglo-italienne s'attaquera au Distaghil Sar

Une expédition anglo-italienne va se lancer cet été à l'assaut du col de Distaghil Sar, situé dans le massif du Karakorum à la jonction du Pakistan, du Cachemire et du Pamir — une des plus hautes cimes non encore conquises par l'homme (7.890 mètres).

Dictature noire

Le parti radical de Chalais avait mis dans son programme électoral de décembre écoulé deux postulats, à savoir :

1. Revendiquer un secrétariat communal permanent réunissant toutes les fonctions subalternes distribuées en dehors du conseil et pouvant, selon la loi, être groupées.

2. Demander que la minorité soit représentée comme telle dans toutes les commissions permettant ainsi d'avoir un regard sur tous les problèmes publics.

Aussi, par souci de n'avoir utilisé ces postulats qu'à des fins électorales (comme c'est coutume chez nos adversaires) nous donnons ci-dessous le résultat des délibérations du conseil à ce sujet.

En ce qui concerne le premier objet cité, nous ne ferons pas grand commentaire vu que ce postulat a été ajourné d'une année, afin de permettre aux nouveaux conseillers de prendre connaissance des salaires versés à ces différents postes que la minorité désirerait groupés. Notons que les chiffres avancés à ce sujet ne nous ont guère convaincus.

Par contre, où la dictature noire a battu son plein, c'est concernant le deuxième postulat demandant que la minorité soit représentée dans toutes les commissions. Aujourd'hui, à un de nos amis d'une commune voisine pourtant bien versé dans les affaires publiques, qui avait l'air de se fier de nous d'avoir posé sous forme de postulat électoral une question aussi normale que celle-là dans un pays démocratique, nous devons répondre que ce qui pourrait paraître normal ailleurs ne l'est pas à Chalais. En effet, pour preuve nous ne citerons qu'un seul exemple pour l'instant, c'est celui de la commission scolaire où la minorité revendiquait un membre qui nous fut refusé. Si, pour ceux qui connaissent l'égoïsme de nos majoritaires ce refus ne les étonne en rien, par contre, le motif utilisé pour celui-ci frise le ridicule. C'est pourquoi nous le précisons.

A l'issue d'un échange de vœux courtois, ils acceptaient le principe mais en désignant eux-mêmes notre candidat ! Il est évident que celui-ci, malgré tous les sacrifices au service de notre parti ne pouvait accepter une nomination dans de telles conditions, et aussi refusa-t-il cette fonction en espérant laisser sa place au candidat officiel.

Malheureusement, c'était méconnaître l'esprit de notre majorité conservatrice qui refusa tout simplement que nous soyons représentés dans cette commission scolaire qui est pourtant d'une grande importance étant donné qu'elle est responsable de l'instruction de tous nos enfants.

Si nous citons ce cas parmi tant d'autres c'est simplement pour prouver de quelle façon est traitée une minorité qui compte pourtant 2 membres sur 5 à l'exécutif communal, et qui ne désire rien d'autre que de pouvoir collaborer au mieux à l'intérêt général de notre commune que nous aimons et que nous voudrions prospère.

Chs Devanthéry, conseiller.

Assemblée annuelle du parti et de la Jeunesse radicale

Samedi soir dernier s'est tenue à la salle du café de Paris l'assemblée annuelle du parti et de la Jeunesse radicale en présence de 60 membres, sous la présidence de Chs Devanthéry, conseiller.

Les protocoles et les comptes de l'exercice furent approuvés sans objection après qu'au nom des vérificateurs M. Sylvain Rudaz eût prononcé quelques aimables paroles à l'adresse du comité et spécialement du caissier, M. Jean Bovier, pour la bonne tenue des finances de notre parti.

Le président, dans son rapport, mit l'accent sur la brillante activité déployée par le parti et la Jeunesse tout au long de l'exercice écoulé, et termine son rapport en déclarant que le plus grand témoignage de la vitalité de nos deux sections est certainement le magnifique résultat obtenu à l'occasion des dernières élections communales où notre parti vient de reprendre le second siège perdu il y a quatre ans. Le point de l'ordre du jour qui avait le plus grand attrait était le rapport de nos conseillers sur la distribution des charges pour la nouvelle législature. A ce sujet, nos deux mandataires firent ressortir de quelle manière peu démocratique sont traités les minoritaires au sein de notre administration, et adressèrent un appel à tous les membres pour qu'ils continuent de déployer une activité toujours plus intense, afin de les appuyer au mieux dans leur délicate mission. L'assemblée fit à nos deux conseillers une ovation en signe de gratitude et d'approbation pour toute l'énergie qu'ils mirent à défendre les postulats présentés par le parti.

L'ordre du jour appelait également les nominations statutaires. Après une assez longue délibération par suite de différentes démissions, entre autres celles des deux présidents du parti et de la Jeunesse soit respectivement de MM. Raoul Antille

et Chs Devanthéry, ainsi que celle du vice-président, M. Adolphe Pellaz, les deux nouveaux comités furent désignés comme suit pour une durée de 2 ans.

Pour le parti : Léopold Perruchoud, président ; Léo Zuber, vice-président ; Joseph Martin, membre et Gilbert Pernet, membre. D'autre part, sur insistence de l'assemblée, Chs Devanthéry continuera à fonctionner comme secrétaire.

Pour la Jeunesse : René Mathieu, président ; Alois Devanthéry, vice-président et Gaston Martin, secrétaire. En ce qui concerne le caissier, M. Jean Bovier assumera cette fonction pour les deux sections.

Les deux nouveaux présidents, MM. Léopold Perruchoud et René Mathieu rendirent hommage au président du parti, M. Raoul Antille, démissionnaire, pour son dévouement durant les 12 ans à la tête de notre parti et promirent de suivre l'exemple donné par lui. Quelques aimables paroles furent également adressées à notre ami Adolphe Pellaz pour l'esprit de sacrifice mis au service de la défense de notre idéal tout spécialement durant ces 4 dernières années.

Notons que l'assemblée a ratifié la proposition du comité d'organiser un loto pour la Jeunesse. Celui-ci aura lieu au café de la Poste à Chalais, dimanche prochain 27 janvier, dès 15 heures, avec tirage-apéritif dès 11 heures. A cet effet nous osons espérer que nos amis radicaux des sections environnantes ne manqueront pas de retenir cette date pour venir apporter leur appui aux amis de Chalais qui sont décidés plus que jamais à poursuivre la lutte pour la défense de leur idéal commun.

Avant de clôturer la séance, le président adressa un pressant appel à tous les membres pour que les élections cantonales du 3 mars prochain soient un nouveau témoignage de la vitalité de notre section, et afin que la liste radicale du district de Sierre sorte fière de ce prochain verdict populaire. D'autre part, la date du 9 février a été retenue pour la désignation d'un candidat-député ou éventuellement député-suppléant. Sur ce, l'assemblée est levée à 23 h. 30 en laissant à chacun l'impression que le parti radical de Chalais est plus vivant que jamais.

Le chroniqueur.

Le deuxième camp de ski du ski-club Vercorin

Après le brillant succès remporté par le premier camp de ski de 1956 à la cabane de l'Ihorn sur Chandolin, le vaillant ski-club Vercorin se devait de récidiver cette organisation. Aussi, il le fit de brillante façon en organisant son second camp à la cabane de La Luy sur Saxon, du 2 au 9 janvier écoulé. Disons que le comité d'organisation eut la main heureuse en choisissant La Luy. C'est un des rares endroits où dame neige avait fait son apparition plus tôt, permettant ainsi aux 22 participants de profiter de cette huitaine pour parfaire leur entraînement sous la conduite du moniteur Henri Déléze de Nendaz, qui n'est plus à présenter tellement ses qualités, tout spécialement de slalomeur, sont connues au sein des amis du ski valaisan. D'autre part, notons que grâce à l'amabilité de nos amis de Saxon, le ski-lift était mis à disposition des participants qui surent apprécier ce geste comme il se devait.

La préparation physique était confiée à notre ami Serge Albasini dont les qualités de gymnaste sont indéniables. A ce sujet, nous sommes heureux d'annoncer que les organes cantonaux IP que dirige avec compétence M. Juillard, viennent de confier la responsabilité de la section IP de Chalais au ski-club Vercorin. Notre ami Albasini fonctionnera comme moniteur. C'est la raison pour laquelle il profita de cette première prise de contact pour entraîner ses premiers élèves au nombre de 9. Précisons par souci d'objectivité que sur les 22 participants figuraient 2 membres du ski-club Chippis ainsi que 5 sympathisants de notre club. Tous furent enchantés de l'ambiance et de la parfaite camaraderie qui règne au sein du ski-club Vercorin malgré les tristes péripéties que celui-ci vient de vivre, étant victime de certaines mesquineries qui n'ont rien à voir avec le sport !

A l'issue de ce deuxième camp de ski nous croyons pouvoir dire que le but recherché par les organisateurs fut atteint, en constatant les progrès réjouissants effectués surtout par nos jeunes. La plus grande satisfaction nous vient de notre junior Frédy Perruchoud, qui sera le porte-drapeau de notre club dans les prochaines compétitions de sa catégorie.

Nous nous devons de féliciter ici le comité d'organisation à la tête duquel œuvre avec un dévouement sans limite notre président René Mathieu pour la parfaite organisation de ce deuxième camp qui appelle la troisième édition de 1958. Selon les promesses, celle-ci devrait se dérouler à la cabane des Bees de Nendaz, à 2700 mètres d'altitude. Du fait que nous parlons déjà de la troisième édition, il n'est pas difficile de prouver que l'ambiance coutumière aux sportifs a régné durant cette huitaine. Toutefois, nous relèverons la sympathique soirée qui eut lieu le jour des rois en présence de notre ami Charly Veuthey, membre du comité cantonal de l'A. V. C. S., ainsi que de sa charmante épouse, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence en cette circonstance.

Ombre au tableau

Notre camp n'a pas failli à la tradition qui veut qu'il y ait une ombre au tableau. La malheureuse victime fut cette année notre ami Ivon Devanthéry, de Martial. Le premier jour déjà, en effectuant une descente, il fit une chute lui causant une violente commotion, nous obligeant à le transporter à la cli-

nique Beau-Site, à Sierre. Il y séjourne encore actuellement bien que son état se soit amélioré. Aussi, au nom de tous les participants de ce camp, ainsi que du ski-club en entier, nous lui présentons les vœux d'un complet rétablissement et le prions de croire à toute notre sympathie.

En signe de clôture de ce camp, un slalom fut organisé, en deux manches, sur une piste dure mais en excellente condition, comprenant 300 mètres de dénivellation et 35 portes piquetées par notre entraîneur Déléze. Nous donnons ci-dessous les principaux résultats.

Seniors : 1. Henri Déléze (hors-concours) 1'32" 2 ; 2. René Mathieu, 1'39" 6 ; 3. Roger Rudaz, 1'58" 2 ; 4. André Martin, 1'58" 4 ; 5. Ulysse Siggen, 1'58" 8 ; 6. Serge Albasini, 1'59" 8 ; 7. André Kreutzer, 2'00" 2 ; 8. Lucien Christen, 2'58" 8.

Juniors : 1. Ivon Devanthéry d'Othmar, 1'51" ; 2. Michel Rossier, 2'01" 4 ; 3. Alain Chevey, 2'12" ; 4. Jean-Claude Antille, 2'18" 2 ; 5. Arthur Zufferey, 2'47" 4 ; 6. Séraphin Perruchoud, 2'55" 2 ; 7. Bernard Cotter. (le favori, Frédy Perruchoud, avait dû quitter le camp deux jours plus vite).

Billet neuchâtelois

Le canton de Neuchâtel, dirigé par une majorité radicale-libérale-progressiste nationale, est un canton économiquement fort, socialement évolué et politiquement sain. Nous ne voulons pas prétendre par là que tous les buts qui doivent être atteints dans ces trois domaines l'ont été ; le parti radical, notamment, s'en rend compte et il soutient actuellement le chef du département cantonal de l'Intérieur qui élabore un projet d'assurance-maladie ainsi que le groupe de ses députés dont l'un a déposé une motion tendant à l'octroi de trois semaines de vacances payées. Le parti radical neuchâtelois n'aurait pas la pleine conscience des exigences créées par le radicalisme populaire s'il n'adoptait pas en ces matières des attitudes novatrices et progressistes.

Sur le plan politique, le canton de Neuchâtel a connu, il y a plus de dix ans, le Ralliement ; né dans des circonstances particulières en périodes de mobilisations et appuyé par le parti socialiste, il n'a eu qu'un succès momentané et n'a rien laissé de durable. Quant aux tentatives du travaillisme, elles n'ont eu aucun écho dans le canton. Aujourd'hui, le parti travailliste, malgré un conseiller général à Neuchâtel grâce à un apparentement avec les socialistes, n'existe plus.

Il est un autre fait probant de la salubrité politique du canton de Neuchâtel : le respect des convictions religieuses est tel que ni un parti évangélique ni un parti chrétien-social n'ont jugé bon de constituer une opposition politique ; d'autre part, aucune organisation professionnelle n'a lancé de défi aux partis traditionnels en créant un parti comme c'est notamment le cas dans les cantons où existe un parti agraire ou un parti indépendant.

Sans faire de miracles, mais grâce à une politique progressiste constante menée par les hommes de valeur qu'elle a élus au gouvernement cantonal, la majorité «bourgeoise» répond effectivement aux vœux de la majorité des électeurs neuchâtelois.

Mais les radicaux savent bien qu'ils ne peuvent pas considérer cette majorité, à laquelle ils participent activement, comme un fait acquis à perpétuité ; tous les quatre ans, le renouvellement des autorités exécutives et législatives cantonales est là pour le leur rappeler. Une consolidation de la majorité dépend donc régulièrement de leur civisme sans faiblesse et de leur volonté de s'opposer au marxisme politique et au socialisme économique.

L'Histoire prouve que la majorité use les partis qui la détiennent. On peut regarder chez nous ou jeter un coup d'œil hors de nos frontières, dans ce domaine, l'Histoire se répète toujours, à moins que les hommes politiques au pouvoir sachent collaborer avec les jeunes et favoriser sans crainte leur accession aux affaires publiques.

Or, et on le constate avec une vive satisfaction dans le canton de Neuchâtel, cette politique de la «place aux jeunes» est pratiquée sur la plus large échelle par le parti radical.

La notion des jeunes considérés uniquement comme des «colleurs d'affiche» est périmée depuis de nombreuses années : le parti radical neuchâtelois fait appel à leur force vigoureuse et comprend leurs besoins moraux et matériels.

Faut-il voir dans cette attitude les raisons du raffermissement du parti radical au cours de ces dernières années malgré les attaques farouches d'un parti socialiste qui participe au gouvernement tout en se cantonnant dans une opposition méthodique ?

Il est indiscutable que, d'une part, le choix de ses hommes de gouvernement et d'autre part, la politique de collaboration avec les jeunes ont fait du parti radical un parti fort et uni ; son action justifie la position de la majorité des citoyens qui ne veulent pas changer de majorité.

BANQUE TROILLET MARTIGNY

Exécution rapide et discrète de tous prêts

aux meilleures conditions. Agences à Bagnes et Orsières

• A la suite de la collision des paquebots «Andréa Doria» et «Stockholm» un arrangement semble intervenir entre les compagnies d'assurance. La somme des dommages-intérêts pour pertes de vies humaines, blessures, disparition de biens atteint le chiffre astronomique de 116 millions de dollars.

L'aide suisse aux montagnards

Les gens de la plaine s'inquiètent parfois, dans leur confort, en songeant que les villages de la montagne se dépeuplent. Ils se sentent à la fois solidaires et impuissants à l'égard de ces compatriotes dont la vie est rude, et auxquels ils ne sauraient en vouloir de céder à l'attrait d'une vie dont ils bénéficient eux-mêmes. Ils aimeraient les voir tenir bon, et même ne demanderaient pas mieux que de les y aider — mais comment ?

En ! bien, il existe une œuvre privée qui a trouvé la bonne méthode et, depuis quelques années, a obtenu des résultats extrêmement encourageants. C'est l'Aide suisse aux montagnards, et sa méthode consiste, d'une part, à améliorer les conditions d'existence à la montagne et, d'autre part, à favoriser l'indépendance économique des montagnards, à leur donner les moyens durables de se tirer d'affaire par eux-mêmes.

Il y a beaucoup de façons de rendre plus supportable la vie de ceux qui habitent toute l'année les hauts villages et les hameaux isolés. On peut installer l'eau courante dans les maisons, remplacer le pétrole par l'électricité, les mauvais sentiers par de bons chemins,



Le tuyau à lisier relié directement à l'étable est une des améliorations techniques préconisées par l'Aide suisse aux montagnards.

les transports à dos d'hommes par de petits téléphériques. On peut lutter contre les fléaux naturels en construisant des murs d'avalanches, des digues contre les torrents, en fournissant des hydrants et des pompes à incendie modernes.

De même, la situation financière d'une commune peut être transformée par une route de dévestiture qui permettra l'exploitation des forêts, par une canalisation d'eau qui rendra la terre plus fertile ; l'Aide suisse aux montagnards organise aussi des cours pratiques de tissage et de menuiserie qui épargnent aux familles de coûteux achats, qui mettent aux jeunes gens et jeunes filles un métier dans les mains.

Cette institution tire ses ressources de dons privés, au moment de sa collecte de janvier. Son compte de chèques (Lausanne II 272) attend le geste nécessaire de tous ceux qui bénéficient de la confortable sécurité de la plaine — comme les montagnards, là-haut sous la neige, attendent l'aide qui leur permettra de rester fidèles au sol natal. C. B.

A la recherche d'un vaccin polyvalent

Le docteur Jonas Salk, qui a découvert le vaccin antipoliomyélique qui porte son nom, a suggéré la mise au point d'un vaccin polyvalent pour lutter contre tous les virus qui s'attaquent au système nerveux de l'homme.

S'adressant à une réunion internationale de médecins siégeant sous l'égide de l'Académie des sciences de New York, à l'occasion du 65^e anniversaire de M. Basil O'Connor président de la Fondation nationale américaine pour la lutte contre la paralysie infantile, le docteur Salk a fait un exposé en ce sens.

Le monde médical devrait, selon lui, rechercher un tel vaccin pour les raisons suivantes :

1. Il est possible, a-t-il dit, que de nombreuses maladies qui atteignent les adultes aient leur point de départ dans l'enfance, période où un virus peut attaquer le système nerveux sans laisser aucun signe apparent de son passage.

2 Certains virus séjournent peut-être dans le système nerveux de l'homme à l'état léthargique jusqu'au moment, où, sans doute en raison de l'âge, ou pour toute autre cause, ils redeviennent virulents.

Record battu

L'année sportive 1956 a été celle des Jeux olympiques et de la chute des records, les progrès de la technique et des méthodes d'entraînement reculant toujours plus les limites de ces performances athlétiques qui ont, de tout temps, soulevé l'admiration des foules.

Un record, pourtant, n'a pas fait grand bruit en cette année passée, bien qu'il mérite une mention particulière. La Loterie romande a, en effet, versé plus de deux millions de francs aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. C'est là une preuve réjouissante de la confiance accrue que lui témoigne le public. Chacun s'en réjouit et chacun prendra aussi la résolution de continuer son appui à l'action si bienfaisante de notre institution romande.

L'affaire Montesi

La fameuse affaire de l'assassinat de la jeune et jolie Wilma Montesi va s'ouvrir à Rome. On sait que plusieurs hautes personnalités sont impliquées dans ce crime qui remue toute une série de scandales.

LA PENSÉE DU JOUR

Nous sommes citoyens du monde, et comme tels nous devons partager des devoirs, ses dangers, ses tristesses et ses joies. Robertson.

PERDU

dimanche soir sur avenue Gare, Martigny.

une montre or dame

avec chaînette et médaille, nom et date à l'intérieur.

Le rapporter contre récompense au magasin Vouilloz-Addy MARTIGNY.

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

Maintenant RADION aussi en paquet double!



Plus avantageux, ne coûte que Fr. 2.10

...et en plus gratis RADION LAVE PLUS BLANC!

4 jolies pinces à linge en plastic de couleur!

LES SPECTACLES

Cinéma REX, Saxon

Jeu 24 : **HOLD UP EN PLEIN CIEL.** Un film d'action, d'un dynamisme sans précédent, avec Richard Widmark et Mai Zetterling. En technicolor.

Dès vendredi 25 : Il n'y aura pas de quoi rire!... Il y aura de quoi pleurer de rire! en voyant le film le plus désopilant que la France a produit ces dernières années : **LE COUTURIER DE CES DAMES**, avec Fernandel qui forme avec Suzy Delair le couple le plus dynamique de l'écran français... et une pléiade de filles « du tonnerre »!

Attention! N'attendez pas dimanche soir, profitez des séances du vendredi et samedi.

Favorisez les commerçants

qui font de la publicité dans le Confédéré

Cinéma ETOILE, Martigny

La plus joyeuse des farces à l'ETOILE : Jusqu'à dimanche 27 (Dim. : 14 h. 30 et 20 h. 30) :

Tous vos soucis... vos ennuis... s'envoleront en voyant la plus joyeuse des farces actuelles, un très grand film italien d'un comique sans pareil présenté en cinémascope et en couleurs : **PAR DESSUS LES MOULINS** avec, plus volcanique, plus aguicheuse que jamais, Sophia Loren et Vittorio de Sica en conquistador irrésistible, avec Yvonne Sanson, Marcello Mastroianni et Paolo Stoppa. 2 heures de fou-rire et de folle gaité, voilà ce que vous promet cette joyeuse aventure menée tambour battant.

Attention! Au même programme. Numéro spécial d'actualités : **Rétrospectives des événements de 1956.** N'attendez pas dimanche soir. Location permanente. Tél. : 6 11 54.

Samedi 26 : **Relâche.** (Soirée de l'Harmonie).

ALIX ANDRÉ
Lauréat de l'Académie française

Ordre du Prince

ROMAN

63

Il s'inclina donc.

— Vous êtes seul juge, madame, et je ne saurais vous donner davantage de conseils que vous avez eu grande patience d'écouter. Je vous prie instamment de ne point m'en garder rancune. Je crois que mon âge, par rapport au vôtre, autorisait ces... exhorbitations, et aussi, permettez-moi de le dire, une respectueuse sympathie.

Elle l'avait écouté attentivement, et lorsqu'il se tut, l'un de ses rares sourires ensoleilla son visage. Spontanément elle tendit la main au jeune homme.

— Soyez sans craintes, monsieur. Je ne puis éprouver à votre égard que de la reconnaissance et une confiance totale...

«... Si totale, du reste, enchaîna-t-elle après une courte pause, qu'elle me conduisit ici à l'instant où j'ai interrompu votre tête-à-tête avec la comtesse Bellini.

Elle baissa un instant les yeux comme pour se donner quelques ultimes secondes de réflexion, tandis que Jérôme, toujours immobile en face d'elle, ne la quittait point du regard.

Depuis l'entrée de la princesse dans la pièce, la forme que prenait, presque à son insu, la conversation, avait empêché le jeune homme de s'étonner d'une visite aussi inattendue. Il se demandait maintenant quel en était le motif, mais dut, quelque temps encore, réfréner sa curiosité. Tatiana, relevant la tête, interrogea simplement :

— Etes-vous, monsieur, trop plongé dans votre travail pour vous permettre de le quitter, ou bien consentiriez-vous à perdre une heure ou deux pour sortir en ma compagnie ?

Jérôme dissimula de son mieux la surprise que lui causait cette demande.

— Il n'est rien qui soit plus urgent pour moi que de vous être agréable, madame.

— Je vous remercie. Si vous le voulez bien, nous nous retrouverons dans dix minutes au garage.

— Je ne vous ferai pas attendre. La princesse se dirigea rapidement vers la porte, et, lorsque celle-ci se fut refermée derrière elle, Jérôme, demeuré seul, se demanda s'il ne venait point de rêver. Mais non, le doux et frais parfum, demeuré entre ces murs, était bien celui de la princesse Strozzi. Et la jeune femme, quelques secondes à peine plus tôt, se trouvait réellement en face de lui, dans la pièce, lui faisant l'étrange demande.

Allons, il fallait être exact ainsi qu'il l'avait promis, et, quel que soit son étonnement, le dissimuler. Ce désir de sa présence, manifesté par Tatiana, devait avoir une raison, et ce n'était probablement pas pour le charme et l'agrément de sa conversation que la princesse désirait qu'il l'accompagnât.

Jérôme se gourmanda de ses atermoiements. Il gagna sa chambre et, un peu plus tard, le garage, où la jeune femme parut en même temps que lui.

— L'indispensable Giovanni est-il prévenu ? interrogea-t-il.

Elle sourit.

— Je l'ai, tout au contraire, envoyé faire de pressantes courses à l'autre extrémité de Rome. Il ne nous est point nécessaire.

C'était la première fois que Fontan approchait de la somptueuse auto de Tatiana. Avant d'y monter, il en fit soigneusement le tour, se pencha pour mieux admirer, promena légèrement les mains sur les harmonieuses saillies de la carrosserie. Il n'avait pu oublier, depuis sa visite à Castelvecchio, l'étrange tache humide qui, dans le garage de la vieille demeure, marquait juste l'emplacement de l'auto.

Lorsqu'elle se fut assise au volant, la princesse effleura des yeux la montre du tableau de bord, puis se tourna vers son compagnon :

— Il est un peu trop tôt, monsieur, pour que nous allions... là où je veux vous conduire. Vous ennuiera-t-il de faire, en attendant, une promenade dans Rome ?

Ordre du Prince

64

— Tout au contraire, madame. Rien ne peut me plaire davantage.

Douce et silencieuse, la voiture démarra et, un instant plus tard, elle longeait les quais du Tibre. Bien qu'on fût au cœur de l'été, la chaleur, depuis quelque temps, était moins forte. Plusieurs oranges, et même une longue pluie de deux jours, inhabituelle à cette saison, avaient rafraîchi l'atmosphère. Le soleil ne montrait plus cette ardeur cruelle qui chauffait à blanc les bosquets, toute la verdure de Rome, lavée de sa poussière, versait une ombre plus fraîche qui reposait les yeux.

Ces transformations étaient agréables à Jérôme et il en subissait le charme. Ni lui ni sa compagne ne parlaient beaucoup. La princesse donnait toute son attention à l'avenue, bien que la circulation n'y fût point intense. Elle conduisait parfaitement, et Jérôme admirait la fermeté habile, la précision des belles mains posées sur le volant. Le jeune homme ne s'étonnait plus de se trouver, en compagnie de Tatiana, et sur sa demande, dans cette auto qui les emportait vers une destination inconnue de lui. N'avait-il pas eu, quelques instants auparavant, dans sa conversation avec la princesse, un sujet d'étonnement plus grand, plus inattendu, et presque invraisemblable !

La voiture filait le long des quais dont les platanes laissaient tomber des feuilles grillées par les dernières chaleurs. Jérôme, tout en regardant défiler les ponts et couler le fleuve, songeait au jour, pourtant peu éloigné, de son arrivée. Il avait, alors, parcouru en sens inverse le même chemin, avec un esprit joyeux et tranquille, une ardeur patiente, pris déjà tout entier par la pensée de cet ouvrage que, depuis longtemps déjà, il portait en lui. Et il n'aurait pas manqué de traiter de fou qui lui eût prédit des préoccupations nouvelles, différentes, et surtout dominantes au point d'absorber parfois uniquement son esprit.

Sans qu'elle pût le remarquer, il tourna la tête vers la princesse. Son beau et pur visage était calme, détendu. Nul pli ne marquait le front ni

les coins de la bouche, assez forte, mais d'un dessin harmonieux. A la voir ainsi, dans le soleil, avec ses cheveux sombres que le vent faisait voler, et son regard attentif, Tatiana offrait un air d'extrême jeunesse. On l'eût prise facilement pour une toute jeune fille.

« Et c'est une femme, pourtant, songea Jérôme avec une sorte d'irritation sourde, une femme pour laquelle, déjà, la vie a eu des épreuves et des sourires, des épreuves et des joies, des revers et des bonheurs. C'est une femme qui fut aimée, si elle-même n'aima point (et encore, est-ce cela, la vérité, alors que toutes les apparences témoignent d'une inguérissable douleur !), une femme dont la tête s'appuya sur une épaule, et dont la bouche reçut des baisers... »

Il croisa les bras avec une telle violence que Tatiana se tourna vers lui.

— Etes-vous impatient d'arriver, monsieur ?

— Non, madame, puisqu'il est dit qu'en ce moment nous n'allons nulle part.

Il s'était dominé et souriait. La princesse reprit :

— Ce n'est point tout à fait exact. Nous allons quelque part, et, pour l'instant, ce quelque part est le Pincio. Vous connaissez, je n'en doute pas. Mais, de là-haut, le spectacle de Rome, dans la lumière de l'été, est sans doute l'un des plus beaux, des plus grandioses, que l'on puisse voir, et même indéfiniment revoir.

Les derniers mots traduisaient l'exacte pensée de Fontan, et le jeune homme fut heureux que la princesse eût choisi ce but avant tout autre.

L'auto monta doucement les pentes boisées du grand parc. L'après-midi était assez avancé. Le soleil ne dardait plus d'aussi chauds rayons, à travers les feuillages des vieux arbres, sur les bustes innombrables des grands hommes d'Italie qui jalonnent les allées. Les jeunes gens quittèrent la voiture et s'avancèrent sur la terrasse qui domine la place du Peuple et offre, de la ville, une vue unique, saisissante, toujours différente suivant l'heure et la saison. Ensemble, ils s'accoudèrent à la balustrade de pierre.

SION

Caisse de pension du personnel communal

On nous prie d'insérer :

« Diverses informations erronées et tendancieuses ayant paru dernièrement dans la presse au sujet des caisses de pension du personnel de l'administration communale de Sion, nous estimons devoir renseigner objectivement le public à cet égard sur les points essentiels.

Voici la situation exacte :

Les employés municipaux ont leur salaire de base assuré intégralement, à parts égales, auprès de deux caisses de retraite. Il s'agit :

1. de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité (CPC) dont le siège est à Zurich.

2. de la caisse de pension complémentaire (CPCS) dont le siège est à Sion.

Cette situation existe depuis l'année 1947, époque de la création de la CPCS.

Ensuite de réadaptation générale des salaires consécutive au renchérissement du coût de la vie, le Conseil municipal s'est penché à nouveau sur ce problème et pour apprécier avec toute la prudence voulue les incidences financières créées par la situation nouvelle sur les caisses de pension, a demandé une étude approfondie de cet objet à des spécialistes en la matière en tenant compte des postulats suivants :

1. assurer une plus grande sécurité :
 - a. aux rentiers actuels,
 - b. aux veuves et aux orphelins,
 - c. aux invalides,
 - d. aux employés les plus âgés :

2. apporter dans l'ensemble une solution se situant sur le plan suisse, parmi les réalisations sociales pouvant être qualifiées de progressistes.

Ayant tenu parfaitement compte de ces postulats, le projet élaboré par les actuaires fut accepté par le Conseil municipal. Les employés, de leur côté, prirent connaissance avec satisfaction de cette étude dont ils reconnurent l'esprit vraiment social.

Pour permettre une amélioration substantielle du sort des rentiers actuels, des veuves et orphelins, ainsi que des invalides, sans compromettre l'équilibre financier des caisses de pension, les employés admirent une réduction à 60% de la retraite qui leur sera servie sur la part de leur salaire assurée auprès de la CPC.

Ainsi, la rente de la CPC étant de 70% de la part du salaire assuré et celle de la CPCS de 60%, les employés pourront recevoir une pension maximum s'élevant à 65% de leur traitement, après déduction des allocations de ménage et cela à condition qu'ils aient atteint 65 ans d'âge et 35 ans de service. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, le montant de la retraite est diminué de 1% par année qui manque.

Selon les calculs établis, de nombreux employés actuellement en fonction ne pourront pas atteindre le maximum de la retraite situé à 65% de leur salaire.

Pour répondre à des questions qui nous ont été posées, nous précisons que les caisses de pension n'ont rien de commun avec la caisse municipale ; du reste, l'une d'elles, la CPC, a son siège à Zurich et groupe 5500 membres d'administrations publiques et d'entreprises privées de toutes les régions de la Suisse. Ces caisses sont alimentées par des cotisations de l'employeur et de l'employé durant toute la durée de son service et ce sont elles qui versent la pension aux retraités et non la commune, comme certains le croient.

Voilà les mesures de prévoyance dont jouissent les employés communaux comme tels.

Il est évident que ces employés recevront aussi leur rente vieillesse. Mais, il s'agit là d'une institution dont bénéficie tout le peuple suisse et même la plupart des étrangers établis dans notre pays, sans considération de la situation financière individuelle puisque le millionnaire reçoit cette rente aussi bien que le pauvre déshérité dont doit s'occuper l'assistance publique. Ce serait par conséquent fausser les données du problème que d'intégrer cette rente à la pension versée par une caisse de retraite ordinaire. Du reste, même avec les deux rentes cumulées (retraite et AVS double) seuls les employés mariés dont le salaire ne dépasse pas 6 500 francs par an recevront une pension s'approchant de la totalité du traitement, ce qui est loin d'être un scandale comme d'aucuns le prétendent, mais un élément de sûreté sociale puisque l'on considère que 500 francs par mois est un minimum vital pour un couple.

Dans toutes les administrations publiques et entreprises privées dont le personnel est assuré auprès d'une caisse de retraite, chacun trouve parfaitement normal qu'une pension soit servie par cette caisse à un employé qui est arrivé au terme de son service. Ce n'est que lorsqu'il s'agit de l'administration communale de Sion qu'un pareil fait devient insolite et est interprété comme une manifestation d'un favoritisme politique, et qu'on oublie que l'employé retire une rente d'une caisse qu'il a alimentée par ses propres cotisations durant toute son activité.

Nous espérons qu'ainsi renseigné le public pourra porter le jugement qu'il convient sur notre caisse de pension.

POUJADE CANDIDAT

Pierre Poujade, leader de l'UDCA, qui voit ses troupes fondre comme neige au soleil en raison de son attitude dictatoriale, s'est inscrit candidat à l'élection complémentaire, deuxième tour, qui aura lieu dimanche dans un secteur de Paris pour élire le successeur de Me Moro Giaferi à l'Assemblée nationale.

LES SPORTS

HOCKEY SUR GLACE Sion - Crans 0-2

(0-0, 1-0, 0-2)

Sion : Moren : Schröter, Popik : Berthouzo, Pralong, Debons : Ducrey, Romailier, Taugwalder.

Les locaux doivent se priver des services de Blaser (blessé), alors que Pralong, qui a eu la joie d'être père d'un garçon dans la journée, joue. Nos compliments.

Crans : Dubost ; Bauer, Lorétan ; Barras R. ; Barras O. ; Rey, Anthamatten ; Bumann, Barras A., Emery ; Furrer.

Arbitres : MM. Trivério (Sierre) et Voûte (Montana).

Le premier tiers-temps se déroule à un rythme impressionnant avec un très net avantage aux séduisants malgré le résultat vierge. En effet, le HC Sion est littéralement déchaîné et accule Crans de longs moments dans ses derniers retranchements.

A la 3e minute, Popik est sévèrement pénalisé pour deux minutes : ses hommes résistent, puis Bumann et Bauer doivent intervenir in-extremis pour sauver leur camp. Les locaux ne sont pas favorisés par la chance et ne parviennent pas à franchir la forte défense adverse.

La deuxième reprise présente un caractère plus équilibré dans son ensemble, avec tout autant d'intérêt que la première. Les deux canadiens, ainsi que les deux gardiens, se mettent tour à tour en évidence.

A la 11e minute, Popik effectue un débordé dont il est spécialiste, par le centre, tourne la cage défendue par Dubost, centre sur Ducrey, qui ouvre la marque.

Les visiteurs se reprennent nettement au début du dernier tiers-temps et égalisent par Bumann, sur un tir de A. Barras trop faiblement renvoyé par le gardien (4c).

La fin de cette partie est captivante, chaque équipe cherchant à arracher la décision. Hélas ! l'incompétence des deux arbitres — en particulier de M. Trivério — fait que le match dégénère, alors que rien ne le laissait prévoir.

Pendant que M. Trivério discute avec les chronométreurs, O. Barras signe le but de la victoire (11c), Ducrey, puis A. Barras se font encore mettre en « prison » pour deux minutes. Les ultimes minutes se déroulent dans une ambiance extrêmement houleuse, sans parler de la sortie des arbitres.

Sion laisse donc échapper une victoire qui était à sa portée au premier tiers-temps. P. M.

Sion vétérans - Sierre vétérans 2-5

Lundi soir, à Sion, Sierre-vét. a battu Sion-vét. par 5-2 (1-0, 3-0, 1-2).

FOOTBALL

Rome - Suisse 2-2

Hier, à Rome, pour son premier match d'entraînement, l'équipe suisse a fait match nul 2-2 avec l'A. S. Roma (0-0).

Demain, les Suisses joueront à Naples.

SKI

Nos vœux à André Bonvin

A l'occasion de la rencontre Sion-Crans, nous avons eu le plaisir de serrer la main à André Bonvin, le skieur bien connu, blessé lors de la course de l'Arberg-Kandahar, à Sestrières, le printemps dernier et qui a quitté l'hôpital de Sierre à Noël seulement. André Bonvin va beaucoup mieux et nous lui souhaitons un complet rétablissement. P. M.

Concours du Ski-Club Morgins

Samedi 26 : clôture des inscriptions et tirage au sort des dossards. Dimanche 27 : Slalom géant (deux manches). Ce slalom géant est organisé en lieu et place de la descente « Flèche d'or » en raison du manque de neige.

A propos des championnats valaisans de ski

Les dates concernant les Championnats valaisans de ski de cette année subissent décidément plusieurs changements en raison des mauvaises conditions d'enneigement.

Les disciplines alpines prévues pour les 25, 26 et 27 janvier 1957 à Unterbach, sont effectivement renvoyées à une date qu'il reste encore à fixer, contrairement à diverses informations déjà parues dans la presse.

D'autre part, pour éviter une collusion avec les Championnats de Brigade à Montana, les disciplines nordiques, fixées aux 16 et 17 février 1957 à Loècheles-Bains, sont avancées aux 2 et 3 février 1957.

Les Championnats suisses des disciplines nordiques n'ayant lieu que les 9 et 10 mars 1957, à Saint-Moritz, la sélection valaisanne pourra donc se faire dans les délais. Par contre, les Championnats suisses des disciplines alpines se dérouleront le 8, 9 et 10 février 1957 à Adelboden le délai d'inscription arrivant à échéance le lundi 28 janvier 1957, à 18 heures, les sélectionnés valaisans seront désignés d'après leurs performances précédentes. A. V. C. S.

La 11e Journée cantonale des gymnastes-skieurs se déroulera le 3 février 1957 à La Luy sur Saxon

On se souvient du magnifique succès obtenu l'an dernier à Vercorin par la première journée des gymnastes-skieurs. Cette année, il appartient à la section de Saxon d'organiser cette sympathique réunion à La Luy, le coin rêvé des skieurs.

Malgré le peu de neige, le cours pour les instructeurs a déjà obtenu un beau succès puisqu'il y eut 30 participants sous les ordres de MM. Muller (Sierre) et Viotti (Viège). M. Alfred Siggen assurant la direction technique. A cette occasion, il a été donné connaissance du programme prévu pour le dimanche 3 février 1956 :

05 57 et 07 45 Arrivée des gymnastes du Haut-Valais ;
06 55 et 08 03 Arrivée des gymnastes du Bas-Valais ;

08 00 Messe à Saxon, puis départ des cars ;
09 30 Départ du slalom géant ;
11 30 Dîner (première série) ;
13 00 Dîner (deuxième série) ;
14 00 Course de relais ;
18 00 Distribution des prix et grand bal au Casino.

Tout est actuellement mis en œuvre pour assurer la meilleure réussite à cette journée.

ARRESTATION DU « DYNAMITEUR » AMERICAIN

Un fou terroriste qui s'était tristement spécialisé dans le dépôt de bombes et de charges explosives dans divers bâtiments publics, gares, jardins, etc., a été arrêté. Ses exploits avaient fait 15 blessés. Il s'agit d'un Lithuanien, déséquilibré à la suite d'une intoxication par les gaz, âgé de 53 ans et nommé Georges Meteski. Espérons que la police valaisanne réussira à son tour à mettre la main au collet de ses émules de Sierre et de Sion !

UNE PREMIERE AU GRAND PARADIS

La première hivernale de la paroi nord du Grand Paradis a été effectuée par deux alpinistes d'Aoste, Franco Garda, guide et Sergio Giometto, porteur. Ils ont gravi, par une température de 30 degrés sous zéro, 800 mètres à la verticale de glace et de rochers.

MACMILLAN, CHEF DU PARTI CONSERVATEUR

Le premier ministre MacMillan a été élu chef du parti conservateur britannique.

L'ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE APPROUVE LE MARCHÉ COMMUN

Le débat engagé à l'Assemblée nationale française sur un marché commun européen s'est terminé par le vote d'un ordre du jour approuvant ce projet. On a compté 331 voix pour et 210 contre.

MARTIGNY

Musique européenne

Demain jeudi s'ouvrira à la Librairie Gaillard la location pour la soirée-concert réservée aux membres honoraires et passifs de l'Harmonie municipale.

En établissant le programme de son concert annuel, la Commission musicale ne songeait nullement à en faire une synthèse de l'Europe.

C'est pourtant à un grand rassemblement de la pensée musicale de notre continent que l'Harmonie municipale nous convie samedi au Casino Etoile puisqu'on y verra côte à côte sur le pupitre des musiciens, un Français, un Allemand, deux Italiens, un Belge et un Russe.

N'est-ce pas là le meilleur exemple de l'universalité du langage musical... dont devraient s'inspirer les peuples pour vivre en paix ?

Le programme choisi, en y incluant des œuvres originales et inédites ainsi qu'une audition — combien sympathique — des élèves, plaira à chacun, nous n'en doutons pas.

Et pour clore, la partie dansante sera confiée aux bons soins d'un orchestre de sept musiciens, le réputé « Lou Carioca ».

Cours de ski des écoles de Martigny

Le cours de ski prévu à Verbier à l'intention de tous les écoliers skieurs de Martigny-Ville et Martigny-Bourg débutera prochainement.

Les administrations communales de Martigny-Ville et Martigny-Bourg apporteront, comme chaque année, leur précieux appui financier. Au nom de tous les parents et élèves intéressés, nous les remercions chaleureusement pour leur généreuse compréhension.

Grâce à la collaboration du Ski-club Martigny, grâce à l'effort que firent de nombreux employeurs pour libérer certains de nos instructeurs de leurs occupations professionnelles leur permettant ainsi de se consacrer au cours de ski de nos écoles, grâce au dévouement et à la compétence de tous les moniteurs et monitrices, le cours de ski de l'année dernière se déroula dans les conditions les plus favorables. Plus de 280 jeunes skieurs bénéficièrent du cours de ski. Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces magnifiques journées de ski et qui persévèrent dans leur dévouement en soient très sincèrement remerciés.

Le cours de ski 1957 débutera le 31 janvier prochain. Voici quelques renseignements relatifs à l'organisation de ce cours :

Date du cours : Le cours a une durée de quatre jours (jeudi 31 janvier, jeudi 7, jeudi 14 et jeudi 21 février).

Prix du cours : Fr. 10.—. Cette finance représente le prix total des quatre journées de cours. Les enfants dont les parents habitent Martigny-Ville ou Martigny-Bourg paient une finance de fr. 5.—, le solde étant supporté par les administrations communales respectives.

Inscriptions : Les enfants des écoles communales s'inscrivent auprès de leur maître de classe ; ceux qui fréquentent le collège Sainte-Marie, l'Institut Sainte-Jeanne-Antide ou l'Ecole protestante auprès de leur établissement respectif.

Début d'inscription : Pour le lundi 23 janvier, à 17 heures.

Départ des cars : Martigny-Ville, place Centrale, à 8 h. 30 ; Martigny-Bourg, devant la poste, à 8 h. 30.

Assurance : Les élèves des écoles communales de la Ville et du Bourg sont couverts par l'assurance scolaire.

Les parents dont les enfants fréquentent des établissements privés sont priés d'assurer ces derniers contre les risques que présente le cours de ski.

Ravitaillement : Un potage à midi et un thé à 4 heures seront servis aux enfants sans frais supplémentaires pour ces derniers. Prendre le pique-nique.

Direction des cours : E. Bovier, Martigny (téléphone 6 17 42).

MARTIGNY-BOURG

Ski-Club

Le dimanche 20 janvier, sous un ciel exceptionnellement beau et dans une ambiance très sympathique, le Ski-Club de Martigny-Bourg a organisé son concours interne comptant pour l'attribution du challenge Alphonse Tornay. Voici les résultats : 1. Antoine Rebord 51" 4 ; 2. Michel Darbellay 56" 6 ; 3. Adrien Gay-Crosier 1' 0" 4 ; 4. Marcel Chambovey 1' 1" 4 ; 5. même temps, Gilbert Chambovey et Jean Closuit 1' 2" ; 7. Ruben Papilloud 1' 2" 6, etc.

De Savoleyres, le retour s'est fait par Isrables malgré le manque de neige et la journée s'est terminée à l'Auberge du Mont-Blanc pour la distribution des prix.

Harmonie

Ce soir mercredi, répétition générale.

La famille de Monsieur Jules CRETTON à Charrat

très touchée par les nombreuses marques de sympathie, les envois de fleurs et couronnes et les messages reçus, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

la famille de Marius BALLEYS à Bourg-Saint-Pierre

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, par leurs envois de fleurs, couronnes et messages, ont pris part à leur grand deuil.

Un merci tout spécial au Consortium de Bourg-Saint-Pierre et à la Suisso-Electra.

2 gros lots



100 000



2 février
50 000
LOTÉRIE ROMANDE

Le savon Sunlight doux et pur redonne propreté et fraîcheur !



extra-savonneux —
doux — profitable

SK 6 C



Nouveau



Le joueur de cornemuse...

dans son kilt aux vives couleurs est aussi typiquement écossais que la fameuse soupe à l'orge, enrichie de lard fumé et de légumes choisis. Knorr s'est assuré la meilleure recette de cette spécialité, pour vous offrir, dans ses sachets bien connus, ce nouveau régal de grande classe, revigorant à souhait et plein de saveur:

Le potage Ecossais Knorr

Véritable aubaine pour la maîtresse de maison, ce potage ne demande que 10 minutes de cuisson — et non, comme jusqu'alors, plus d'une heure — pour paraître fumant et combien appétissant sur la table familiale.

Voici venue la saison où chacun se doit d'emmagasiner à cœur joie les généreuses calories de ce délicieux potage!

Cinémas

Jusqu'à dimanche 27 (Dim. : 14 h. 30 et 20 h. 30) :

Une immense force !!!

PAR DESSUS LES MOULINS
avec Sophia Loren et Vittorio de Sica.
En cinémascope et en couleurs.

Samedi 26 : Relâche.
Soirée de l'Harmonie.



Jeudi 24 :
Un grand film d'aventures :

HOLD UP EN PLEIN CIEL

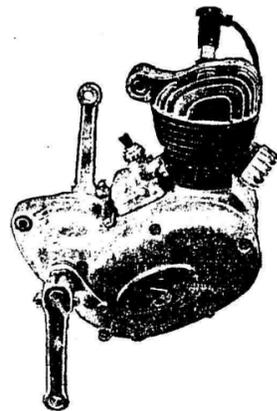
Dès vendredi 25 :
Fernandel vous fera pleurer de rire dans

LE COUTURIER DE CES DAMES

SACHS 50 cc.

Toutes pièces de rechanges en stock

Outillage spécial d'usine



GARAGE DU PONT — G. BENDER

Tél. (026) 6 31 01 - FULLY

Réparateur officiel des usines SACHS

DEMANDEZ

notre excellent bœuf salé et fumé

le kilo : Fr. 4.—

Boucherie O. NEUENSCHWANDER S. A.
GENEVE, 17, av. du Mail — Tél. (022) 24 19 94

APPRENTI (E) VENDEUR (SE)

est demandé (e) pour entrée immédiate dans magasin de la place de Martigny.

Ecrire au journal « Le Rhône », Martigny, sous R. 289.

MARTIGNY

Institut de beauté „Vendôme“

PRODUITS KLYTIA DE PARIS

C. DUNANT

Reçoit sur rendez-vous

Tél. 6 12 30.

Distribution d'échantillons et conseils gratuits.

Bâtiment Pharmacie Morand, ainiennem. appartement Dr Selz.

Grand commerce cherche à louer à Saxon, en bordure de la route principale

un local

d'environ 100 mètres carrés, situé au centre de la localité si possible avec plusieurs vitrines.

Offres sous chiffres P. 20 079 S à Publicitas Sion.

à l'heure des visites
UN BON CAFE
ARÔMATIQUE

VALRHÔNE

Bortis
et Cie
SION
La belle confection
AVENUE DE LA GARE - SION

A louer à Martigny-Ville, situation ensoleillée, à proximité de l'Avenue de la Gare, très joli appartement de

3 chambres

bain, cuisine, Confort. Fr. 125.— (plus chauffage et eau chaude).

Gérance Mme André Desfayes, Square-Gare A, Martigny-Ville.

SECRÉTAIRE

est demandée

Connaissance de la langue allemande désirée.

Faire offres avec copies de certificats, photo, curriculum vitae et prétentions de salaire à la

A la **PORTE NEUVE** S. A.
SION

La qualité retient la clientèle, la publicité l'attire

apprenti de commerce

ayant une bonne formation scolaire.

Ecrire sous chiffre P 1646 S à Publicitas. SION.

Bon café-restaurant cherche

sommelière

Entrée de suite ou à convenir. Bons gages.

S'adresser par écrit sous chiffre P 1613 S à Publicitas, Sion.



A vendre une VW luxe, 1953-54, très peu roulé (état de neuf).

GARAGE LUGON
ARDON
Tél. 4 12 50

On cherche : à Martigny-Ville, de suite ou date à convenir,

appartement

3 pièces avec bains.

Ecrire sous chiffre 907 à Publicitas Martigny.

A vendre une

scie à ruban

état de neuf ; prix intéressant.

S'adresser tél. (027) 2 17 60.

ICI SOTTENS...

INFORMATIONS de l'ATS (précédées du signal horaire) : chaque jour à 7 h. 15, 12 h. 45, 19 h. 15 et 22 h. 30.

Jeudi 24 janvier

7 00 Radio-Lausanne vous dit bonjour — 7 20 Premiers propos. Concert matinal. A la vaudoise — 11 00 Orchestre récréatif — 12 00 Disques — 12 15 Le quart d'heure du sportif — 12 30 Anniversaire de l'Indépendance vaudoise — 12 55 Vive la fantasia — 13 30 Compositeurs vaudois — 16 00 Thé dansant — 16 30 Vos refrains favoris — 17 00 Découverte archéologique de la France, causerie — 17 15 Promenades du Dézaley (Marcel Bornand) — 17 30 Sonate No 1, pour violon et piano (Arthur Honegger) — 17 50 La quinzaine littéraire — 18 20 Orchestre — 18 30 Le micro dans la vie — 19 25 Le miroir du temps — 19 40 Chanson vole — 20 00 Le feuilleton : Le coffre malais — 20 30 Histoire du soldat (Igor Strawinsky) — 21 30 Concert — 22 35 Reportage sportif.

Vendredi 25 janvier

7 00 Joyeux réveil — 7 20 Propos du matin — 7 30 Oeuvres de Carl-Marie von Weber — 11 00 Concert symphonique — 12 00 Au carillon de midi — 12 55 Le courrier du skieur — 13 05 D'une gravure à l'autre — 13 40 Chants populaires andalous — 16 00 Voulez-vous danser — 16 25 Le disque des enfants sages — 16 30 L'Orchestre de Radio-Lugano — 17 00 Femmes chez elles — 17 20 Musiques du monde — 17 40 Peuples et culture — 18 00 Le jazz en Suisse — 18 15 En un clin d'œil — 18 30 Chronique du monde des Lettres — 18 40 La gaieté parisienne (Jacques Offenbach) — 19 00 Micro-parloul — 19 25 La situation internationale — 19 35 Instants du monde — 19 45 Orchestre — 20 00 Contact s. v. p. — 20 20 Orchestre — 20 30 La pièce inédite du vendredi : Le labyrinthe — 21 55 Job, oratorio radiophonique (Ton de Leeuw) — 22 35 Paris sur Seine — 22 55 Actualités du jazz.

Exigez le Confédéré

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

L'ACTUALITÉ



VALAISANNE

FULLY

A un ami

Ce journal a déjà publié plusieurs correspondances concernant Etienne Bosen, qu'une grande famille et de nombreux amis pleurent toujours.

Il ne semble pas superflu de lui dédier encore ces quelques lignes.

La fin brutale et inattendue de cet homme, araché en plein travail et à la fleur de l'âge, a profondément ému la population entière de Fully et tous ceux qui l'ont connu.

On n'a jamais vu dans notre commune des obsèques aussi imposantes.

Plusieurs douzaines de couronnes et un amoncellement de fleurs ont attesté de la grande estime dont le défunt était entouré.

De nombreuses autorités, religieuses et civiles, rehaussaient par leur présence cet interminable cortège, conduit par la « Liberté ».

Depuis tout jeune, Etienne Bosen s'est imposé par sa gentillesse et sa franche camaraderie.

Il serait vain de retracer ici toute sa carrière et nous n'en relèverons que quelques traits.

Excellent époux, père de famille modèle, travailleur acharné, il n'a connu dans sa trop courte existence que les lois de l'honneur et du devoir.

Les enfants de Vétroz ont perdu un instituteur intelligent, déboué et bon. Le corps enseignant a manifesté sa sympathie à ce collègue de grande valeur.

Notre société de musique a accompagné au champ du repos celui qui fut un musicien assidu et talentueux.

La commune de Fully perd un de ses meilleurs enfants et le parti radical un citoyen aux convictions solidement rayées.

Un sort implorable frappe depuis quelques années cette grande et belle famille Bosen. Les deuil succèdent aux deuils et la main de Dieu s'abat sur ceux qui sont le plus aimés.

A la maman inconsolable, aux quatorze orphelins et à toute la parenté vont nos vœux de bon courage et de chrétienne résignation. Un ami.

Le ciel était rouge :

AURORE BORÉALE

Lundi soir, ceux qui se sont couchés un peu tard ont pu assister à un phénomène dans notre ciel. Celui-ci était rouge-sang et offrait un spectacle d'une extraordinaire beauté. La plupart des gens ont eu tout d'abord cette réaction : il s'agit d'un gros incendie. Mais aucune fumée ne ternissait l'éclat de cet embrasement du ciel et l'on eut tôt fait de se rendre compte que l'on admirait un phénomène très rare chez nous.

L'Observatoire de Neuchâtel a reçu, de divers points de la Suisse, nombre de coups de téléphone au sujet de ce féérique spectacle. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une aurore boréale. La coloration peut varier ; certaines sont violettes, d'autres peuvent changer d'aspect plusieurs fois au cours de leur apparition. L'explication scientifique de ce phénomène est la relation entre les poussières microscopiques provenant des explosions solaires et les pôles magnétiques de la terre.

Appel de l'Association suisse de sous-officiers

Les événements de ces dernières semaines ont fortement impressionné le peuple suisse et l'ont fait réfléchir au problème de sa propre protection. Il veut que notre défense soit puissante et efficace pour préserver ses libertés et l'indépendance du pays. De larges milieux de notre population se sont rendu compte que la défense nationale n'était pas uniquement l'affaire des autorités, mais bien de l'ensemble des citoyens. Le fait que les périodes d'instruction sont relativement courtes et que celles-ci doivent être complétées par des cours volontaires hors-service est aujourd'hui largement admis.

L'Association suisse des Sous-Officiers, d'entente avec le Département militaire fédéral, s'est chargée d'organiser dans tout le pays des cours d'instruction hors-service en matière de combat antichar. En prenant cette initiative, l'Association suisse des Sous-Officiers est pleinement consciente de la responsabilité qu'elle prend vis-à-vis du peuple et de l'armée. Le combat antichar n'est pas un amusement, mais exige de bonnes connaissances obtenues par des exercices d'instruction sérieux. Ces cours commenceront vers le milieu de février 1957. L'instruction portera spécialement sur l'emploi du tromblon, du tube roquette et des mines, ainsi que la connaissance des divers modèles de blindés et l'utilisation de moyens accessoires de lutte blindés.

Dans l'intérêt d'une organisation parfaite des cours et de la préparation du matériel, le nombre probable des participants doit être connu. Un appel est adressé à tous les incorporés dans l'armée sans distinction de grade, arme et classe d'âge (y compris les SC et GL) qui désirent suivre ces cours de combat antichar. Les intéressés sont priés de s'inscrire auprès de la Section de Sion de l'Association suisse des Sous-Officiers jusqu'au 26 janvier 1957. L'inscription doit être faite par carte postale en indiquant grade, nom et prénom, incorporation militaire et adresse exacte. Les cours s'étendront sur 6 samedis après-midi. Les inscrits seront orientés par écrit mais le comité se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Asso, Section de Sion.

CHALAIS

Loto de la Jeunesse radicale

Nous rappelons à tous les amis de nos vaillants radicaux de Chalais le loto organisé par eux dimanche 27 janvier, dès 15 heures, au Café de la Poste, à Chalais. Un tirage-apéritif aura lieu à 11 heures.

Vers les élections au Grand Conseil

Les élections cantonales auront lieu les 2 et 3 mars prochain. Le corps électoral sera appelé à élire le Conseil d'Etat et les 130 députés du Grand Conseil. Aucune modification, par rapport à 1953, n'interviendra dans la répartition des sièges par district.

Pour le Bas-Valais, rappelons que Sierre a droit à 18 mandats, Hérens 7, Sion 14, Conthey 10, Martigny 15, Entremont 7, Saint-Maurice 7 et Monthey 12.

Les listes électorales pour ces élections cantonales doivent être affichées dans toutes les communes depuis le dimanche 13 janvier.

Le dépôt des listes de candidats pour le Grand Conseil doit être fait au plus tard le 11 février.

Curiosités

Un œuf à ...trois jaunes

On nous signale qu'une ménagère, à Sion, a eu l'heureuse surprise, en cassant un œuf, d'y découvrir trois jaunes parfaitement formés et distincts. Cet œuf-phénomène provenait de l'élevage Marcelin Sierro, Sous-le-Srex Sion. De l'avis de spécialistes, un double jaune est assez fréquent, mais un triple très rare.

Faits divers

● A Orsières a eu lieu un cours de puériculture donné par Mlle Schlaeppli, infirmière, avec le concours des Dr Troillet et Ruder, et organisé par Mme Petriccioli. Il a remporté un réjouissant succès.

● Samedi 26 janvier, Sottens diffusera une émission en patois dans les régions d'Evolène, Nendaz et Grimisuat.

● La construction du téléphérique Loèche-les-Bains - Gemmi va bon train. Début probable de la mise en exploitation : ce printemps.

● Lundi et mardi, on a procédé à la fermeture du camp de réfugiés hongrois à la caserne de Sion. Environ 200 Hongrois resteront en Valais où ils ont pu être placés.

● Dans une galerie de Louvie (Mauvoisin) un ouvrier, M. Paul Kuonen, de Guttet, âgé de 24 ans, a été coincé entre un wagonnet et une pièce de charpente. Souffrant d'une fracture du crâne, il est décédé peu après.

● A Monthey, Mme G. Pattaroni a été victime d'un malaise en sortant d'un magasin. Elle tomba et se fractura le crâne.

● Emile E., 26 ans, a été arrêté et monté. Il avait commis plusieurs cambriolages et pillages de troncs d'églises.

● A l'ouest de Sion, une auto a renversé un cycliste, M. Gaston Bétracy, qui a été transporté à l'hôpital avec des fractures et une commotion. L'automobiliste ne s'est pas arrêté. Il a été appréhendé au-dessus de Sierre et mis à la disposition du juge instructeur.

Arrêté fédéral pour le placement de la pomme Canada

En date du 20 janvier est entré en vigueur un important arrêté du Conseil fédéral instituant des mesures spéciales pour faciliter le placement, en Suisse et à l'étranger, de pommes de table de la variété « reinette du Canada ».

Ces dispositions s'appliquent notamment à faciliter le stockage de reinettes du Canada de la classe I et, s'il le faut, à décongestionner le marché intérieur en facilitant l'usage des pommes de cette variété, y compris la classe II.

Le tonnage de reinettes du Canada pouvant bénéficier de ces mesures est fixé à 6 000 tonnes.

L'art. 2 prévoit des subsides en faveur des négociants en fruits et des entrepositaires qui n'excéderont pas 10 francs par 100 kilos pour la classe I et 5 francs par 100 kilos pour la classe II.

Ces subsides seront versés lorsque le produit des ventes opérées aux meilleures conditions ne couvre pas les prix de revient augmentés des frais calculés de manière équitable.

L'art. 3 détermine les obligations des négociants en fruits et des entrepositaires pour l'obtention des subsides.

Les stocks actuels de Canada s'élevaient à près de 8 000 tonnes.

L'écoulement de cette grosse quantité cause de graves soucis.

Espérons que les mesures spéciales citées plus haut soient efficaces. F. C.

Une coopérative pour la diffusion de produits industriels

Sous la dénomination CIVAL vient de se créer une coopérative pour la diffusion de produits industriels valaisans, sous les auspices de la société valaisanne de recherches économiques et sociales. Le comité a été constitué comme suit : président M. Henri Roh ; vice-président : M. Bernard Folly ; membre : M. Jean Veuthey, Martigny.

Le directeur de la coopérative est M. Albert-J. Viguet, de Lausanne, qui assume le secrétariat.

Nominations aux PTT

Commis d'exploitation 1 à Sion : Georges Dupont, commis du service ambulancier à Berne : aide postal 1 à Sion : Gaston Dévaud, facteur de lettres : buraliste à Gampel : Oscar Kronig, facteur.

Jeunes radicaux et radicaux présentent des listes séparées à Lausanne

Comme en Valais, les élections cantonales vaudoises auront lieu les 2 et 3 mars. A Lausanne, les jeunes radicaux ont décidé de déposer leur propre liste, qui porte 21 candidats. Le parti radical lausannois déposera également sa liste. Une convention a été passée au sujet de l'attitude réciproque au cours de la campagne électorale.

FRIBOURG

Cent deux ans

Mélanje Schouey, habitant Treyvaux, née Sà 102e année. Elle est la mère de M. Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat, décédé au cours de l'année dernière.

A TRAVERS le monde

● Malgré les injonctions de l'ONU, Israël déclare s'opposer fermement à toute tentative égyptienne de contrôler la zone de Gaza.

● Les élections polonaises se sont terminées par le succès attendu du régime Gomulka qui s'attribue le 99,5 % des suffrages. On note toutefois d'importants succès, à Varsovie, de candidats sans-parti, c'est-à-dire opposés au communisme.

● La fameuse affaire Montesi est actuellement devant le Tribunal de Venise. Toutes les tentatives dilatoires ont été écartées : le procès va s'engager sur le fond. Les parents de Wilma Montesi sont au banc de la partie civile.

● Le maréchal Tito se rendra aux Etats-Unis en avril.

● Trois bombardiers américains à réaction ont effectué un vol sans escale autour du monde en 45 heures 19 minutes.

● Le « cabinet-fantôme » travailliste a décidé de ne pas remettre en question la nomination de M. MacMillan à la tête du gouvernement britannique et de ne pas réclamer des élections générales.

L'affaire des « Centurions »

Le colonel Rieser rappelé est suspendu

C'est avec amertume que le peuple suisse apprend qu'une fois de plus l'équipement de notre armée a donné l'occasion à des gens bien placés de soigner leurs pecunies et leurs « affaires ».

Lors de l'achat des chars « Centurion » le colonel Rieser, attaché militaire suisse à Londres avait reçu la mission d'opérer des sondages auprès d'éventuels fournisseurs. Le colonel Rieser commença par signaler à son frère Hubert Rieser, chef d'une entreprise de construction à Berne, qu'il pourrait obtenir la représentation de la maison Vickers-Armstrong, la seule entreprise privée fabriquant ces blindés. L'affaire fut ainsi conclue et l'on devine la suite !

Lorsque les Chambres fédérales eurent voté le crédit pour l'achat des « Centurions », le service technique militaire conclut le contrat de vente avec la maison précitée, représentée par le frère du colonel Rieser, qui touchait une provision de 1 %.

C'est à ce titre qu'il reçut environ 395 000 fr. dont 50 000 ont été inscrits en faveur du colonel Rieser « pour le rôle d'intermédiaire joué lors de la désignation du représentant de la maison Vickers-Armstrong ».

Le colonel Rieser n'est passible, en fait, d'aucun abus d'autorité ni de gestion déloyale. Il échappa au code mais son attitude fut indigne de la confiance que ses chefs avaient placée en lui en mêlant étroitement ses devoirs de service et ses propres intérêts.

Le Conseil fédéral a décidé le rappel du colonel Rieser, actuellement aux Etats-Unis et la suspension de ses fonctions. L'enquête se poursuit sur le plan administratif car il est possible que le colonel Rieser ait à répondre d'infractions à la loi sur le statut des fonctionnaires.

Interventions radicales aux Chambres fédérales

Matériel militaire

(Petite question Albrecht)

Etant données les dépenses que requiert l'acquisition de matériel pour l'armée, il faut que ceux qui dans la troupe sont responsables de l'entretien de ce matériel aient des connaissances techniques suffisantes. Les sergents-majors reçoivent une telle formation, mais les commandants de compagnie devraient eux aussi être renseignés sur la manière de traiter ce matériel.

Le Conseil fédéral est prié de faire savoir : — si le fait de supprimer, faute de temps, des heures d'instruction est compatible avec l'ampleur de la dépense pour le matériel ;

— si, pendant les premières semaines de l'école de recrues, les commandants d'unité ne pourraient pas être détachés à un cours du matériel, comme cela s'est fait précédemment.

Espionnage

(Petite question Baumgartner)

Dans son rapport sur le service actif 1939-1945 le chef de l'état-major de l'armée a signalé les dangers que présente pour notre pays l'espionnage étranger. Le Conseil fédéral ne a également signalés dans son rapport sur les menées antidémocratiques.

On a pu lire récemment dans les journaux que l'espionnage avait augmenté en Suisse aussi.

Le Conseil fédéral est-il en mesure de déclarer :

a) Que nos secrets militaires sont bien gardés ;

b) Que la troupe est dûment avertie des dangers de l'espionnage ;

c) Que les dispositions prises par l'armée pour lutter contre l'espionnage sont suffisantes ?

Le procès Montesi à Venise



Longtemps renvoyé, le procès lié à la mort mystérieuse de Wilma Montesi, une Romaine de 19 ans, a commencé à Venise au Palais de Justice.

Notre photo : Les accusés a commencé au banc des accusés, de g. à dr. Piero Piccioni, fils de l'ex-ministre des Affaires étrangères, Saverio Polito, ancien chef de police à Rome, et Ugo Montagna, à qui le titre de marquis a été enlevé il y a quelque temps.